

## LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

# Lâcher de truites dans la Briance



### AU PONT DES MARTYRES.

L'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) plus connu sous le nom de « La Truite de la Briance » vient d'effectuer avec son président, le garde-pêche du secteur et en présence de Jean-Gérard Didierre, maire de La Croisille-sur-Briance, un lâcher de truitelles Fario, issues de la souche Haute-Vienne d'environ 10 cm, dans la Briance au lieu-dit le « Pont des Martyres ». L'association gère 160 km de rivières qui vont de Surdoux à Meuzac et compte dans son bureau un représentant de chacune des dix communes traversées.

## LINARDS

# Une pétanque en souvenirs de Christophe

François, Marie-Noëlle, Coralie, Nicolas, Christelle, Anthony et tous ses amis, étaient présents dimanche pour cette journée qui porte désormais le nom de Christophe. « Tu étais dans le cœur de nous tous, et comment ne pas sourire puisque l'on peut tous confirmer que les rencontres étaient arrosées... par la pluie. La véritable amitié ce n'est pas d'être inséparables, c'est d'être séparés et que rien ne change ».

Ce sont donc 61 équipes composées d'amis de Linards forcément, Bujaleuf, Chaptelat, Château-neuf, Isle, La Jonchère, Peyrat, Peyrilhac, Pierre Buffière et Saint-Denis qui se sont opposées. Merci au comité d'animation communale, pour le prêt



CONCOURS DE PÉTANQUE. François Heuzard (2 à gauche) a disputé le concours.

du chapiteau qui a permis d'abriter les 135 personnes présentes au repas du midi, et un grand merci à tous les licenciés des clubs, pour leurs présences, mais également à tous les petits soldats du club,

qui ont fait que cette journée soit une réussite.

Cédric Bonnichon, qui a généreusement offert le magnifique trophée l'année passée, était présent pour récompenser les vainqueurs du concours.

« Ce trophée porte ton nom et reste la propriété du club ».

Cette année ce sont Cédric Wadoux et Julien Vergezanne du club de Pierre-Buffière, qui sont les gagnants du concours.

François Heuzard a récompensé les deuxièmes du concours, à savoir une équipe de Saint-Denis, composée de Laurent Lannourice et de William Lorenzy. Pour conclure, c'est Christelle Jonquet qui a récompensé les troisièmes du concours, une équipe de Peyrilhac composée de Jean-Pierre Barraud et Barraud Leobon.

Le jambon offert par le sympathique et généreux sponsor officiel M. Jacques Faucher et le fromager Neuvicois, est remporté par Samuel Mauricou. ■